

# Règlement

## Prix IRCCADE 2017 DE RECHERCHE EN PSYCHOPATHOLOGIE

L'IRCCADE organise tous les deux ans un concours au Prix de Recherche en Psychopathologie.

### DÉFINITION

Le « Prix IRCCADE » récompense un travail original de recherche en psychopathologie sous toutes ses formes : clinique, neuropsychologique, neurophysiologique, phénoménologique, thérapeutique, épidémiologique, ou biologique. Le prix ne récompense pas spécifiquement des travaux de psychothérapie comportementale et cognitive. Les critères d'attribution du prix sont l'originalité des travaux, leur qualité scientifique et leur importance pour le développement de la psychothérapie comportementale et cognitive.

Les thèses, mémoires ou recherches peuvent être publiés ou non. Cependant, les travaux ne doivent pas avoir été publiés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Les thèses et mémoires ne doivent pas avoir été soutenus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015. Les travaux déjà primés ailleurs peuvent être soumis.

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

Tous les professionnels de santé mentale peuvent concourir en particulier les médecins (psychiatres ou non), les psychologues, les infirmiers, les psychomotriciens, les orthophonistes, les éducateurs spécialisés et les chercheurs. Ils peuvent être étudiants ou en exercice professionnel.

La recherche doit avoir eu lieu en France et/ou le lieu d'exercice du postulant doit être en France.

Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'IRCCADE pour postuler au prix. Les membres du Jury et du Conseil d'Administration ne peuvent pas postuler.

## MONTANT

Le « Prix IRCCADE » comprend :

- une somme de 2000 €
- ainsi que les frais d'inscription, sous réserve des conditions d'admission, à une année de formation EPTHECC de l'IRCCADE (1<sup>ère</sup> année, 2<sup>ème</sup> année, module de supervision, module de spécialité) ou une année de formation continue de l'IRCCADE (trois ateliers).

Au cas où deux travaux seraient jugés équivalents, le Prix IRCCADE pourra être attribué à ces deux travaux pour la moitié de la dotation chacun.

Au cas où le niveau des recherches n'atteint pas le prérequis nécessaire à l'obtention du « Prix IRCCADE », le meilleur dossier reçoit le « Prix du Jury de l'IRCCADE ». Celui-ci est récompensé par la somme de 500 €.

## MODE DE SOUMISSION

Les dossiers doivent être envoyés **au plus tard le 15 juin 2017** (le cachet de la poste et la date d'envoi internet faisant foi) en :

- **version papier** par la Poste au siège de l'association IRCCADE  
202, rue de Pessac 33000 Bordeaux
- **ET une version PDF** à l'adresse **prix.irccade@irccade.com**

Chaque dossier est constitué de :

- la fiche complétée de candidature avec la présentation du travail (téléchargeable sur le site **www.irccade.com**) ;
- un curriculum vitae de 500 mots au maximum qui présente l'itinéraire académique et professionnel du candidat ;
- une lettre adressée au Président du Jury dans laquelle le candidat doit présenter en 100 mots maximum l'intérêt de son travail ;
- un résumé de 500 mots maximum (titre compris) ;
- le travail de recherche : Il n'y a pas de taille minimale ou maximale de la publication. Toutefois le candidat est incité à présenter son travail sous la forme d'un texte n'excédant pas 5000 mots environ.

## LE LAURÉAT

Le lauréat est désigné au 15 septembre (environ). Les résultats sont communiqués sur le site internet **www.irccade.com**.

## LA REMISE DU PRIX

Le « Prix IRCCADE » ou le « Prix du Jury IRCCADE » est attribué au cours de la conférence ouverte aux professionnels de santé organisée par l'IRCCADE le 13 octobre 2017.